

LA PRATIQUE DU SPORT EN PRISON : ENTRE CONTROLE INSTITUTIONNEL, MOYEN DE RESISTANCE ET PRESERVATION DU SENTIMENT D'ETRE VIVANT

Piot Sophie

Doctorante STAPS

Université Rennes 2

Recebimento/Aprovação:

Artigo selecionado pela Comissão Científica do Congresso "Sports, violence and racism in Europe", realizado na Universidade Rennes 2/França, em maio de 2007

Résumé

Dans le cadre d'une conception de la prison comme lieu de l'exercice d'un traitement pénal extrêmement contraignant, impliquant un rapport de domination allant de l' « instituant » (la prison) vers l' « institué » (le détenu) et prenant pour support le corps des condamnés pour corriger leur âme, l'usage de la pratique du sport comme moyen de contrôle institutionnel et de maîtrise des violences carcérales semble indéniable. Toutefois, l'euphémisation de ces violences n'est pas seulement le fruit de dispositions prises par l'Administration pénitentiaire. Le reclus est en effet capable, à partir de la mise en œuvre de diverses stratégies interactionnelles, de (re)créer des rapports de pouvoir symboliques dans les liens sociaux, de négocier des identités plus valorisantes, et ainsi parvenir à éprouver le sentiment d'être vivant.

Mots clefs : prison, sport, violence

I. Introduction

Cet article s'appuie sur une étude socio-anthropologique portant sur la mise en jeu du corps chez les femmes détenues au Centre de Détention de Rennes et ayant pour mode d'entrée particulier la pratique du volley-ball. Selon Goffman (traduction française 1968), la prison fait partie des institutions « totalitaires » ayant pour but de garder des individus et de contrôler leur vie. Du fait d'un contrôle interne très rigoureux, l'arrivée dans ce type d'institutions provoque inéluctablement un choc pour les nouveaux venus : « *Quelle que soit sa durée, la prison imprime sur les détenus la*

marque d'un stigmat. C'est un lieu d'exclusion temporaire qui symbolise le rejet par la société de certains de ses membres. [...] Mais le seul passage en prison, même pour quelques jours, constitue un traumatisme » (Rostaing, 1997, 12). Les formes de pouvoir exercées dans les prisons consiste à contrôler la vie des condamnés, en s'appuyant, non plus sur la brutalité et la violence, à proprement parler, envers les corps, tel le supplice de Damiens évoqué par Foucault (1975), mais sur le développement de disciplines que les détenus doivent intérioriser. Autrement dit, avec l'instauration de la prison, apparaît une nouvelle définition de la punition qui, n'ayant plus pour nature de blesser les corps des condamnés, consiste davantage à leur administrer des règles, particulièrement en attribuant au corps un nouveau rôle d'intermédiaire entre les disciplines à respecter et l'âme à corriger. L'ensemble des redéfinitions organisationnelles du milieu carcéral au cours de l'histoire tend naturellement à modifier les représentations de la peine en les orientant vers un sentiment d'humanisation. Cependant, il convient de relativiser cette impression. En effet, comme cela vient d'être évoqué, les missions attribuées à la peine des condamnés ont été progressivement détournées et orientées, non plus directement vers le corps des individus, mais indirectement vers l'âme, avec le corps comme médiateur. Il en résulte un décalage marqué si l'on oppose, d'un côté l'évolution de la représentation du corps en société devenu sujet et support d'identité, et de l'autre, celle de l'utilisation du corps, au sein d'une institution totalitaire comme celle de la prison, comme un instrument, un objet discipliné obéissant à des règles institutionnelles.

Ainsi, l'ensemble des contraintes résultant de l'application formelle et rigoureuse des normes établies par le pouvoir disciplinaire provoque un total contrôle sur les corps des détenus, et l'altération de l'estime de soi chez le détenu en constitue inévitablement le contrecoup. Effectivement, l'extrême dureté des « techniques de

mortification » employées entraîne des changements brutaux dans le rapport qu'entretient le détenu à son égard. Chantraine, à partir d'une étude sur les expériences et les trajectoires biographiques de détenus en Maison d'Arrêt, évoque ce phénomène : « *Ce lieu de passage n'est pas vide de sens pour l'acteur ; épisode spécifique d'une biographie, la détention oblige l'acteur enfermé à un « travail biographique », au cours duquel passé, présent et futur se redessinent, et où les « conceptions de soi sont à redéfinir.* » (Chantraine, 2004, 12-13).

Et non seulement l'ensemble de ces agressions corporelles et morales provoque indubitablement une modification de l'image que les détenus portent à leur égard, mais elles induisent également, et ce sans conteste, une crainte durable et inaltérable de se voir à tout instant « mortifiés »¹. En outre, cette peur incessante est d'autant plus accentuée que de nombreux comportements violents existent dans les relations entre détenus. Eu égard à toutes ces implications de violences, de dépersonnalisations, de perte de l'estime de soi, de sentiments d'insécurité, quelle place occupe le sport en milieu carcéral ?

Selon Elias et Dunning (1986), l'établissement de règles plus précises et plus strictes offre aux participants la possibilité d'animer leurs sentiments suivant un mode de libération forte mais contrôlée des émotions. Ces auteurs posent une question essentielle pour notre étude concernant ces deux dernières fonctions contradictoires et pourtant fondamentales dans le processus d'euphémisation de la violence: comment le sport peut-il parvenir à concilier un relâchement agréable des émotions (ils mentionnent « *la manifestation d'une excitation agréable* ») tout en ayant la finalité, par le maintien d'un ensemble de règles, de les maîtriser ? Dans le cadre de notre étude, il s'agit de transposer cette interrogation au milieu carcéral et de la poser sous la forme

d'un ensemble organisé de questionnements : Quelle place occupe le sport en institution carcérale si l'on prend en considération les impacts, mis au jour précédemment, de l'ensemble des règles établies et contraintes affligées aux détenus ? Autrement dit, dans quelles mesures appréhender le sport, une activité déjà instituée, à l'intérieur même d'une institution, qui plus est « totalitaire », après avoir constaté les contrecoups d'une application rigoureuse des règles et normes carcérales sur la personnalité des détenus ? Comment le sport en milieu carcéral peut-il parvenir à assurer un certain contrôle des violences, tout en autorisant les détenues à libérer leurs émotions, à prendre du plaisir dans la pratique et à « se sentir vivants et bien vivants » ?

II. Sous-culture ou négociations dans le cadre de situations interactionnelles ?

Pour tenter de répondre à cet ensemble de questionnements, nous nous appuyerons sur les résultats que nous avons obtenus de notre enquête sur les usages sociaux de la pratique du volley-ball au Centre de détention de Rennes. Mais il convient dans un premier temps de réfléchir à la manière dont nous aborderons les conduites des détenues au sein de l'espace des sports en milieu carcéral. Convient-il de privilégier une approche en terme de culture pénitentiaire, ou de sous-culture pénitentiaire, qui seraient propres et communes à l'ensemble des prisons françaises ou européennes ? Ou bien est-il plus judicieux de se placer dans la perspective d'un « relativisme culturel » tel que s'y inscrivent notamment Clifford et Marcus (1986)? Clemmer est l'un des pionniers de la recherche en sciences sociales sur le monde carcéral. Dans les années 1940, il questionne la culture carcérale (ou sous-culture carcérale) à partir d'un concept qu'il développe et nomme « prisonization ». A partir de ce concept, l'auteur analyse les

processus d'intériorisation, par les détenus, d'un ensemble de normes et valeurs spécifiques de l'institution pénitentiaire. Certes, la prison est avant tout une institution qui administre aux détenus un traitement commun. Les règles à respecter, les valeurs et les normes à intérioriser valent pour l'ensemble des condamnés. Vues sous cet angle, les détenues assimileraient les aspects de la culture carcérale : d'ailleurs les études mettent également souvent en évidence des pratiques typiques effectuées en prison, telles que les tatouages, les automutilations, etc. Par ailleurs, selon Clemmer, plus le temps de la peine est long, plus ces processus d'assimilation seraient accentués et auraient des incidences sur les modes de vie après la libération. D'après Goffman, les institutions qu'il appelle « totalitaires » telles que la prison, provoquent néanmoins un processus qui ne va pas jusqu'à l'« acculturation » ou l'« assimilation ». En revanche, il rejoint Clemmer sur le fait qu'il peut se produire, avec le temps, un phénomène de « déculturation » ou de « désadaptation » qui se traduirait, après la sortie de prison, par des difficultés de réadaptation à la vie quotidienne courante.

A l'heure actuelle, les prisons s'ouvrent de plus en plus à l'extérieur. Par exemple, de nombreux intervenants extérieurs viennent y apporter leurs savoirs et savoir-faire (dans le domaine sportif par exemple, de nouvelles activités, en vogue à l'extérieur, y sont proposées). De plus, les profils sociologiques des détenus étant très hétérogènes, la prison apparaît comme une microsociété où les interactions sont de multiples natures. Faire preuve d'un certain « relativisme culturel », tels que s'y inscrivent les post-modernes, conviendrait donc mieux pour décrire la situation actuelle des prisons. Du moins à première vue, car dans le cadre de notre enquête, nous avons pu rendre compte de caractéristiques propres à l'espace des sports en milieu carcéral. En effet, l'espace du volley-ball carcéral se distingue fortement de celui des clubs,

notamment à travers la négociation des règles du jeu par les détenues. Autrement dit, en plus des règles inhérentes à l'activité volley-ball telle que nous la connaissons à l'extérieur, ces femmes négocient et définissent de nouvelles règles que nous avons qualifiées de « règles du savoir-jouer carcéral », nous y reviendrons. Par conséquent, nous n'irions pas jusqu'à envisager une prise de distance à l'égard du culturalisme tel qu'entendu par les postmodernes qui font montre d'un relativisme culturel très fort. En ce sens, une approche en terme de négociations de situations interactionnelles est selon nous plus appropriée.

III. L'enquête ethnographique en milieu carcéral : peut-on parler d'observation participante ?

En France, c'est au Centre de Détention de Rennes que sont incarcérées la plupart des femmes criminelles condamnées à de longues peines et à perpétuité. L'activité volley-ball accueillant le plus grand nombre de participantes, nous avons limité notre étude à cette discipline. Dans le cadre du stage que nous avons effectué au Centre de Détention de Rennes, nous participions aux séances sportives avec les détenues et les deux moniteurs de sport, et ce, à raison de trois après-midi par semaine pendant six mois. Notre sujet d'étude s'est profilé au fil des expériences que nous avons vécues au sein du milieu carcéral. Ainsi, nous avons débuté ce stage avec quelques orientations d'analyse, néanmoins sans conviction, ni *a priori*. Mis à part le fait que nous partions avec l'idée selon laquelle le corps, mis en jeu au cours des activités physiques et sportives, pouvait hypothétiquement constituer un analyseur privilégié des négociations de soi chez les femmes détenues, tout le travail d'élaboration de la problématique restait à produire. Par ailleurs, il nous fallait admettre qu'au fil de l'enquête, les hypothèses posées, relativement au premier terrain et aux recherches

documentaires, étaient susceptibles d'être réfutées par les réalités du terrain, et d'évoluer. Comme le dit Favret-Saada, *«Que l'ethnologue puisse être ainsi dérouteré, que rien de ce qu'il trouve sur le terrain ne corresponde à son attente, que ses hypothèses s'effondrent une à une au contact de la réalité indigène, bien qu'il ait soigneusement préparé son enquête, c'est là le signe qu'il s'agit d'une science empirique et non d'une science-fiction»* (Favret-Saada, 1977, 31).

1. Les difficultés propres d'une observation participante en milieu carcéral

Envisager de faire de l'anthropologie du milieu carcéral nécessite au préalable une mise en évidence des limites imposées par les contraintes institutionnelles sur le dispositif ethnographique de l'enquête. Dans un premier temps, il est évident que n'importe quel chercheur ou ethnologue qui souhaite étudier les logiques carcérales se voit d'emblée dans l'impossibilité de respecter l'un des aspects fondamentaux de l'observation participante : l'immersion absolue dans le milieu. A moins de se faire volontairement condamner puis incarcérer², aucun chercheur ne peut s'y immerger totalement ni vivre au sein de la société carcérale. Dans un deuxième temps, un certain nombre de règles inhérentes aux dimensions sécuritaires de l'institution carcérale représentent souvent des obstacles pour l'enquête : l'anonymat (tous les éléments susceptibles de dévoiler l'identité d'un(e) détenu(e) doivent être formellement écartés), la discrétion et la confidentialité sur certains aspects de l'organisation et du fonctionnement carcéral, etc. amènent régulièrement l'ethnologue à effectuer un tri dans les informations qu'il diffusera ou non. L'espace sportif carcéral, considéré comme l'un des compartiments de la détention, nous a permis, dans une certaine mesure, de contourner ces obstacles. D'une part, en participant activement à l'activité volley-ball, nous avons pu en effet nous intégrer autant que faire se peut dans le réseau relationnel

sportif ; d'autre part, notre objet d'étude concernant la mise en jeu du corps dans la pratique sportive, il ne nous était pas nécessaire de révéler quelque élément relevant de l'identité des détenues ; enfin, la description architecturale et fonctionnelle du gymnase ne pouvait avoir aucune répercussion sur le fonctionnement sécuritaire de la prison.

2. Une observation participante qui met en jeu l'expérience et l'interprétation

Comme le montre Clifford, « *l'observation participante sert de sténographie à une navette continue entre l' « intérieur » et l' « extérieur » des événements : d'une part en comprenant par empathie le sens de faits et de gestes précis, de l'autre en prenant le recul nécessaire pour situer ces significations dans des contextes plus larges* » (Clifford, traduction française 1996, 41). Ainsi l'observation participante met en jeu deux types de logiques paradoxales : la participation aux interactions d'une part, l'observation « distanciée » en vue d'une interprétation d'autre part. Autrement dit, il incombe à l'ethnologue de passer d'une logique à l'autre sous forme d'allers-retours constants : il doit faire preuve à la fois de capacités d'immersion dans les interactions en s'impliquant directement dans les processus de communication, et à la fois de capacités de distanciation, en adoptant une « position de recul » optimale et propice à la réflexion. Caratini (2004) met également en évidence ce paradoxe. Cependant, elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas simplement pour le chercheur d'appliquer et de combiner sur le terrain ces deux techniques. En effet, selon elle, l'ethnologue doit davantage faire montre d'une certaine souplesse dans l'approche de son objet d'étude et par conséquent dans l'application de sa méthode. En tout état de cause, selon nous, une pratique aussi rigoureuse, c'est-à-dire au sens propre du terme de l'observation participante n'existe

pas, si ce n'est au détriment de bonnes conditions d'acceptation du chercheur par les individus et de maintien des bonnes relations au cours de l'enquête.

« Au début de son séjour, le chercheur ne peut espérer occuper que cette place de l'étranger accepté, qui ne lui est pas donnée d'emblée, d'autant que les raisons de sa présence sont intangibles, donc suspectes » (Caratini, 2004, 82). Au Centre de Détention de Rennes, un premier entretien exploratoire avec la directrice adjointe nous en a dit long sur la manière dont nous devrions nous présenter lors de la première rencontre avec les détenues. En effet, cet établissement pénitentiaire, qui présente la particularité d'accueillir la majorité des femmes condamnées à perpétuité, a suscité et suscite encore énormément d'intérêt chez les chercheurs : *« L'établissement a une volonté profonde de recadrer les recherches parce que les détenues ne sont pas des « bêtes » à expérimenter, la prison n'est pas un laboratoire »* (La directrice adjointe du Centre de Détention de Rennes). En prison, la première rencontre entre le chercheur et les détenus est alors décisive et détermine le cadre des interactions futures. Les femmes détenues acceptent assez peu la position du chercheur en tant que tel. En revanche, elles apprécient le fait de rencontrer de nouveaux individus, et à plus forte raison, des individus venant de l'« extérieur » des murs qui ne feraient preuve d'aucun jugement à leur égard et à l'égard de la nature du crime commis. C'est pourquoi, lors des premières rencontres, nous n'avons pas caché la raison de notre présence, néanmoins nous avons essayé d'appliquer les conseils que nous avaient prescrits la directrice adjointe et les deux moniteurs de sport. Quand nous avons rencontré les détenues participantes pour la première fois, nous avons alors adopté une position de retrait par rapport aux dynamiques du groupe. Autrement dit, nous n'avons pas participé d'emblée à l'activité, nous avons simplement observé, et bavardé avec l'une ou l'autre détenue. Aucune

question ne nous a été posée ce premier jour sur les raisons de notre présence. C'est au cours de la deuxième séance que les moniteurs nous ont intégrée dans l'une des deux équipes. A partir de ce jour, notre position dans les dynamiques de groupes et les interactions est devenue ambiguë. Et c'est précisément cette ambiguïté qui nous a permise de comprendre la place du volley-ball au Centre de détention, nous y reviendrons.

IV. La pratique du volley-ball comme outil d'assujettissement et de contrôle des violences carcérales

Comme le montre Foucault dans *Surveiller et punir*, le système carcéral a été mis en place suite à la prise du pouvoir par l'Etat au cours du XIX^e siècle. La peine ne consistait plus dès lors à mettre à mort le condamné mais à contrôler sa vie suivant une nouvelle « technologie de pouvoir » que nous allons tenter de définir pour mieux comprendre la place du corps des femmes détenues en Centre de détention.

1. Des « disciplines » de Foucault, ou des « techniques de mortification » de Goffman...

Foucault entame son ouvrage en mettant en évidence la distance, temporelle autant que politique et pénale, qui sépare le « supplice » de Damiens au XVIII^e siècle et l'« emploi du temps » de Faucher pour « la Maison des jeunes détenus à Paris » au XIX^e siècle. Les nouvelles formes de pratiques institutionnelles, que Foucault illustre à partir de l'exemple de ces jeunes détenus, s'appuient, non plus sur la brutalité administrée aux corps, mais sur l'essor de « disciplines » que les détenus sont forcés d'intérioriser. L'auteur les définit comme des « *méthodes qui permettent le contrôle minutieux des opérations du corps, qui assurent l'assujettissement constant de ses*

forces et leur imposent un rapport de docilité-utilité » (Foucault, *op. cit.* 161). D'après lui, les « disciplines » ou « anatomo-politique du corps humain » sont à l'œuvre dans de nombreux champs sociaux comme les collèges, les écoles primaires, les hôpitaux, l'armée, les ateliers, etc. Elles rassemblent un ensemble de pratiques diversifiées mais néanmoins assez communes de l'ensemble des institutions citées. Goffman énumère un certain nombre de procédés (les « techniques de mortification ») utilisés par les institutions « totalitaires » et ayant pour effet de mortifier la personnalité du reclus et qui se rapprochent des « disciplines » évoquées par Foucault : l'« isolement » du reclus (ou sa séparation d'avec le monde extérieur) ; les « cérémonies d'admission », ou la « mise en condition » qui transforment l'individu en reclus³ ; le « dépouillement » de l'individu de ses objets personnels ; la « dégradation de l'image de soi⁴ » ; la « contamination physique », ou la violation de l'intimité du reclus provoquée notamment en prison par les contrôles réguliers à l'œilleton, les douches collectives, etc. ; et pour finir la « contamination morale » engendrée par le mélange des âges, des cultures, des ethnies, etc., mais aussi par les visites publiques. Ainsi, le pouvoir disciplinaire et les techniques de mortification, dont l'enjeu premier réside dans la normalisation des individus, exercent un total contrôle sur le corps des individus : « *La discipline fabrique ainsi des corps soumis et exercés, des corps « dociles* » (Foucault, *op. cit.* 162). Les « disciplines » rendent le corps « docile », et le caractère principal de la docilité relève de l'utilité. Aussi, le soldat est un exemple d'individu disciplinaire, au « *corps instrumentalisé, segmenté, autonomisé en régions, répondant à des commandements distincts, docile par définition* » (Boullant, 2003, 50-51). Ce corps, qui est en apparence un objet, n'en est pas un pour autant : il est le « *projet d'un assujettissement instrumental du corps* » (Boullant, *op. cit.*, 52). Autrement dit, les

pratiques disciplinaires s'appliquent sur le corps des condamnés mais il ne faut pas perdre de vue le fait que leur objectif est de viser l'esprit de l'individu, notamment son obéissance, son intelligence, etc. Selon Foucault, l'idée de la prison n'est pas issue du système pénal directement, mais des « disciplines » et bien de leurs caractéristiques communes, notamment celle de l'utilité qui était déjà à l'œuvre dans les ateliers, usines, hôpitaux, écoles, etc. Sa conception naît d'une volonté de « corriger » les corps et de les soumettre à un apprentissage. Le système pénitentiaire attribue au corps un rôle d'intermédiaire entre les « disciplines » et l'« âme » à corriger (pour reprendre les termes de Foucault). En ce sens, nous pourrions parler d'humanisation de la peine au cours de l'histoire. Cependant, affirmer que la peine carcérale a permis de supprimer la souffrance du corps des condamnés est à relativiser : *« Si l'avènement de la prison pénale moderne a constitué une mutation du rapport au corps – les supplices visant et portant directement sur le corps, qui n'est plus, dans le cadre de la peine de prison, que l'instrument de la privation de liberté -, la prison a cependant toujours ménagé une certaine mesure de souffrance corporelle »* (Chantraine, *op. cit.* 7).

2. ... A l'instrumentalisation, la soumission, et la docilité du corps des femmes détenues

La docilité et la soumission du détenu aux règles prescrites par l'institution correspondraient à ce que Goffman nomme les « adaptations primaires ». Ce type d'adaptations consisterait en effet, pour le prisonnier, à se soumettre aux règles et aux contraintes imposées par l'institution en assimilant ses valeurs et ses normes et en devenant un véritable « collaborateur », c'est-à-dire un individu programmé institutionnellement. Ce mode d'adaptation est à mettre en parallèle de la distinction

entre deux termes employés par Foucault, c'est-à-dire entre l' « instituant », qui domine et prescrit, telle l'institution pénitentiaire, et l' « institué » tel le détenu formaté qui obéit et se soumet. Ces adaptations primaires constitueraient, pour le personnel de l'Administration Pénitentiaire, l'objectif constant à atteindre puisqu'elles contribuent, sans aucun doute, à une certaine stabilité de l'ordre en détention. L'usage du sport, et conjointement du corps, par l'institution serait alors dans un premier temps disciplinaire. Nous faisons ici plus particulièrement référence au sport-institution, c'est-à-dire au système de règles qui sont établies et qui sous-tendent des contraintes spécifiques. Ces règles déterminent des limites notamment temporelles et spatiales informant les participants des marges de manœuvre permises par l'activité, et limitant ainsi les actes de violence. Les nombreuses observations et les entretiens que nous avons réalisés nous ont permis de constater que le fonctionnement du volley-ball proposé au Centre de Détention de Rennes par les moniteurs de sport se présente de manière très différente à la discipline fédérale. Nos résultats nous en ont en effet amenée à la définir comme une discipline adaptée et encadrée, et négociée. Les établissements pénitentiaires regroupent des profils individuels sociologiques très hétérogènes. Pour contrer d'une part les effets de l'hétérogénéité des profils des détenues (généralement il s'agit de discriminations), et permettre ainsi à chacune d'entre elles de participer à la pratique du volley-ball, et d'autre part pour augmenter la durée des échanges, les moniteurs de sport ont procédé à certaines adaptations des règles du jeu officielles de cette discipline : la règle des « trois passes obligatoires », l'abrogation des fautes de filet et de pénétration, et l'autorisation d'attaquer dans les trois mètres en position 5, 6 et 1. La seconde caractéristique de la discipline volley-ball au Centre de Détention de Rennes concerne l'encadrement assidu par les moniteurs qui sont considérés par les détenues

comme le moteur du jeu. Les explications à cet encadrement sont diverses : en dehors du goût des moniteurs pour la discipline, il faut noter l'effectif important des participantes (d'où le nécessaire encadrement par des surveillants de l'Administration Pénitentiaire), la nécessité de constituer les équipes (sans quoi elles seraient formées suivant les affinités et les niveaux de jeu), la nécessité d'arbitrer, de compter les points et de fixer les règles (sans quoi il y aurait de nombreuses tensions entre les détenues et entre les équipes, et les femmes les plus faibles ne se sentiraient pas en sécurité).

Pour résumer, le sport, et plus précisément l'activité volley, aurait sa part de participation aux modes de garde des détenues, et donc de contrôle des violences carcérales. En nous positionnant suivant la première approche de Foucault, la pratique sportive, ou plutôt la technique du « faire faire du sport », caractériserait l'une des techniques de pouvoir utilisées par les institutions pénitentiaires pour « imposer certaines finalités ou certains objectifs » que nous pourrions qualifier ici comme étant purement rattachés aux besoins disciplinaires et d'ordre en détention. Dit autrement, en dépit de l'adaptation des règles du jeu, la discipline n'en demeure pas moins instituée. En ce sens, les moniteurs joueraient davantage leur rôle de surveillant de prison, et les participantes celui de détenues devant se soumettre au règlement de la discipline sportive.

V. Le corps sportif comme outil de résistance et de (re)conquête de soi

1. Corps-objet, corps-sujet

La première approche conceptuelle consistait à aborder les techniques de domination exercées par l'institution sur le corps des détenues, mais de façon limitée, c'est-à-dire en considérant uniquement les aspects figés et fixés de domination, allant de l'instituant vers l'institué. Si maintenant l'on déplace l'objet d'analyse des rapports de

pouvoir exercés par l'institution vers les rapports de résistance, qui sont par nature relationnels, peut-on envisager la mise en œuvre, par les femmes détenues, de quelques stratégies destinées à retrouver une estime d'elles-mêmes, et à être sujets et actrices de leur vie, tel que le préconise Foucault, à travers son approche de la *gouvernementalité* ? Foucault effectue en effet un déplacement de son approche du pouvoir en passant de l'analyse des formes d'assujettissement à l'analyse des formes de subjectivation. La seconde analyse consiste cette fois à étudier « *les formes et les modalités du rapport à soi par lesquelles l'individu se constitue et se reconnaît comme sujet* » (Foucault, 1984, 13). Cela revient également à effectuer un déplacement dans le mode d'entrée de l'analyse ; en effet, pour étudier les formes de subjectivation, il s'agit, en plus de se pencher sur les techniques de domination, de s'appuyer sur les techniques que Foucault appelle les « techniques de soi » : « *J'appelle « gouvernementalité », la rencontre entre les techniques de domination exercées sur les autres et les techniques de soi* »⁵. Comme cela est mentionné plus haut, l'ensemble des contraintes, qu'impose le fonctionnement des prisons, s'accompagne d'un ensemble de conditions de vie pénibles impliquant de nombreuses souffrances corporelles. Par opposition à l'évolution de la représentation du corps en société devenu sujet et support d'identité, au sein d'une institution « totalitaire » comme celle de la prison, le corps redevient un instrument, un objet discipliné. A l'heure actuelle, dans les sociétés occidentales modernes, le corps est un lieu de l'identité personnelle, et par conséquent, un nouvel objet de conquête personnelle. En d'autres termes, par l'avènement de l'individualisme, le corps est au centre de toutes les attentions, mais aussi et surtout le miroir de ce que chacun représente à travers diverses formes de bricolages de soi, tels que l'esthétique, la culture physique, etc. C'est donc sur base de cette deuxième approche de Foucault qui met plus

particulièrement l'accent sur les techniques de gouvernement de soi et d'auto-contrôle que nous avons choisi d'aborder le corps, ou l'engagement du corps, dans cette partie. Afin de rendre compte des processus de négociations de soi chez les femmes détenues, nous accorderons une place importante à la notion d'adaptation, notamment celle que Goffman appelle cette fois « adaptations secondaires ». Le « système des adaptations secondaires » « [...] consiste en pratiques qui, sans provoquer directement le personnel, permettent au reclus d'obtenir des satisfactions interdites ou bien des satisfactions autorisées par des moyens défendus » (Goffman, *op. cit.*, 98-99). Nous émettons l'hypothèse que par le biais de l'utilisation de ce système, le détenu éprouverait un souffle de liberté et d'autonomie et aurait l'impression de disposer d'un certain pouvoir sur son environnement. Autrement dit, l'intérêt de la seconde approche se situera dans l'analyse des phénomènes d'« adaptations secondaires » des femmes détenues aux contraintes institutionnelles qui leurs sont imposées, et ce à travers des (re)conceptions de soi pendant les séances sportives. Dans quelles mesures envisager ces (re)conceptions de soi ? Partons d'un extrait des *Dits et Ecrits II* de Foucault dans lequel il définit les techniques de soi: « *Ce dont je me suis rendu compte peu à peu, c'est qu'il existe dans toutes les sociétés un autre type de techniques : celles qui permettent à des individus d'effectuer, par eux-mêmes, un certain nombre d'opérations sur leur corps, leur âme, leurs pensées, leurs conduites, et ce de manière à produire en eux une transformation, une modification, et à atteindre un certain état de perfection, de bonheur, de pureté, de pouvoir surnaturel* » (Foucault, *op. cit.*, 989). Ces techniques de soi, mises en jeu dans les rapports de pouvoir, trouveraient leur signification, selon l'auteur, dans les résistances aux techniques de domination subies. Il ajoute ensuite que ces résistances ne peuvent s'exercer que dans un « champ stratégique des relations de

pouvoir ». Ce cheminement théorique nous amène par conséquent à cerner les (re)conceptions de soi à partir de la mise en œuvre, par les détenues elles-mêmes, de diverses stratégies destinées à s'assurer davantage de marges de manœuvre et de liberté, et ce dans le but de négocier des rôles plus valorisants que celui de « prisonnière », et retrouver ainsi une certaine dignité. Comme le fait Rostaing également, nous considérons les femmes détenues et les membres du personnel comme des acteurs sociaux, dès lors capables de réagir et résister aux nombreuses contraintes institutionnelles, et non plus uniquement soumis aux techniques de domination institutionnelles.

Le recours à certains concepts et notions propres au courant de l'interactionnisme nous semble par conséquent nécessaire dans cette seconde approche. L'individu défini par ce courant, est un acteur « interagissant » avec le milieu social, et non un agent passif et soumis à des structures sociales. Par ailleurs, l'individu est moins central dans le principe d'analyse que les actions réciproques mises en œuvre dans le procédé de communication ; selon Strauss, le lien social n'est pas un élément préexistant, mais un « ordre négocié » qui fait d'une société - ou d'un système comme le système pénitentiaire qui est une somme d'interactions sociales » -, une structure en constante évolution : « *L'interaction de face à face est un processus fluide, dynamique, « en continu »* (Strauss, 1992, 59). Afin d'approfondir notre analyse, nous mettrons en lumière la dimension symbolique des relations au cours des séances sportives. Pour ce faire, nous nous appuyons sur le modèle de communication goffmanien⁶, en privilégiant l'une des formes d'échanges symboliques qu'il appelle « expression indirecte ». Ce mode d'expression se présente sous forme de signes suscitant l'interprétation du récepteur. Ces signes sont divers : tenues vestimentaires, mimiques,

mouvements, gestes, etc. Par conséquent, de manière à expliciter l'ordre des interactions sociales entre les femmes détenues, ainsi qu'entre les détenues et les moniteurs, nous nous attacherons à observer les formes d'expressions indirectes et symboliques mises en œuvre dans les échanges interindividuels. Selon Goffman, les informations données à travers le « langage du corps » présentent l'intérêt d'être toujours à la portée de l'acteur, ce qui, selon nous, favoriserait une certaine autonomie de l'action.

2. Les règles du savoir-jouer négociées par les détenues elles-mêmes

Ainsi, cette approche est très intéressante pour notre objet parce qu'elle permet d'identifier d'autres modes de pouvoir et de domination dans la pratique sportive, notamment la négociation, par les détenues elles-mêmes, de règles plus facultatives et moins instituées: nous les nommons les règles du « savoir-jouer ». L'objectif de ces négociations est de dessiner les marges de manœuvre des participantes. Le cadre qui en résulte vaut pour l'ensemble des détenues, et demeure plus ou moins flou. Contrairement aux règles adaptées par les moniteurs, celles qui découlent de ce cadre négocié par les détenues sont chargées de sens et leur non-respect peut être souvent lourd de conséquences pour qui le commet. En fait, il s'agit de règles à connaître avant de pouvoir exploiter les marges de manœuvre disponibles dans l'activité⁷. Elles sont de diverses natures : la régulation du score qui doit être opérée par les deux équipes pour éviter un déséquilibre trop important et significatif d'un certain rapport dominants-dominés, l'attention de la passeuse qui doit « servir » de manière équilibrée ses attaquantes, le nécessaire engagement de la joueuse qui « parle », etc. Plus succinctement, il s'agit d'un cadre négocié par les détenues dans le but de réguler les rapports de force. Enfreindre ces règles, pourtant plus floues, provoque inévitablement des réactions à caractère violent le plus souvent. Nous en avons connue l'expérience à

plusieurs reprises, au début de notre enquête, alors que nous n'avions pas encore la connaissance de ce système négocié. A vrai dire, nous étions loin d'imaginer à quel point certains gestes, même techniques, pouvaient être aussi symboliques ; c'est le cas par exemple de la feinte qui consiste à simuler un geste d'attaque smashée et à finalement « placer » la balle juste derrière le filet au dernier moment, de sorte que la (ou les) défenseuse(s) se retrouve(nt) en contre-pieds et manque(nt) la balle. En prison, c'est sans conteste un geste d'humiliation, et cela ne va pas sans dire que la défenseuse réagit souvent de manière assez violente (il s'agit le plus souvent de violences verbales). Par conséquent, comme le montre aussi Goffman, c'est sur base de la connaissance du système que les détenues peuvent commencer à l'« exploiter » et à mettre en œuvre diverses stratégies interactionnelles symboliques en vue de disposer de plus de pouvoir et de domination dans les liens sociaux.

3. Les stratégies interactionnelles symboliques d'intimidation et de séduction en vue d'une progression sur l'échelle hiérarchique des pouvoirs dans l'activité volley-ball

De manière à rendre compte de ces stratégies interactionnelles symboliques, nous avons établi une classification, sur base de laquelle nous distinguons quatre types de personnages joués par les détenues et dépendant du niveau de jeu, des motivations et de l'engagement dans l'activité : les « techniciennes », les « suiveuses », les « apprenties », et les « retranchées ». A chaque personnage correspondent un ou plusieurs rôles sociaux que les détenues jouent. Par ailleurs, nous entendons le jeu de ces rôles comme une prise de distance des détenues vis-à-vis des rôles sociaux que l'Administration Pénitentiaire leur assigne. La distinction de ces quatre types de

personnages décrit une sorte de hiérarchie sociale de pouvoirs et de dominations propre à l'espace du volley-ball entre les détenues: alors que les « techniciennes » sont les plus dominatrices, les « retranchées » sont les plus dominées, et les « suiveuses » et « apprenties » occupent des positions intermédiaires. Le volley-ball est un espace très hiérarchique qui implique des rapports de pouvoirs entre les femmes détenues ; chacune d'elles tente, par diverses stratégies interactionnelles symboliques, de faire progresser son statut social au sein de cet espace sportif en vue de disposer de plus de pouvoirs. Pour ce faire, elles incarnent volontairement des personnages et jouent des rôles très diversifiés et très éloignés des rôles correspondant au statut de prisonnier⁸.

Développons ces résultats en présentant les tendances des stratégies adoptées par les détenues dans le cadre du « système des adaptations secondaires ». A partir de nos observations de terrain et des entretiens, nous avons pu dégager deux grandes tendances stratégiques utilisées par les détenues au volley-ball : les « stratégies d'intimidation » d'une part, et les « stratégies de séduction » d'autre part. Alors que les « stratégies d'intimidation » sont destinées à troubler les autres détenues, à les impressionner, les « stratégies de séduction » consistent à circonvenir les autres détenues, autrement dit, le sens du mot « séduction » est pris dans un emploi imagé par extension. Ces deux tendances sont, de manière évidente, adoptées par l'ensemble des détenues participantes au volley-ball du Centre de Détention ; cependant, nous avons constaté que leur emprunt était plus ou moins prédominant suivant les personnages. Les « techniciennes » emploient principalement des « stratégies d'intimidation » dans le but de préserver le statut de leur personnage. Les « suiveuses », ayant un statut intermédiaire entre celui des « techniciennes » et celui des « apprenties », tentent de contrôler leur statut et de l'améliorer en utilisant les deux tendances d'intimidation et de séduction. Les

« apprenties » emploient majoritairement les « stratégies de séduction » dans le but de préserver leur intégration au sein du groupe des volleyeuses ou de bonifier le statut de leur personnage, et enfin les « retranchées » participantes au volley-ball (les spectatrices) empruntent uniquement les « stratégies de séduction ». Nous verrons que pour chaque type de personnage, l'espace du volley-ball laisse à la disposition des détenues un ou plusieurs rôles sociaux à prendre ; à chaque rôle correspond un type de stratégie interactionnelle symbolique.

A. Le caractère dominant des « techniciennes » ou l'emprunt de stratégies interactionnelles d'intimidation

Quant à la hiérarchie des pouvoirs, les « techniciennes » ont le statut social le plus élevé ; elles jouent un seul type de rôle social dans la pratique du volley-ball, celui de « dominante ». Inévitablement, et relativement à ce rôle, les stratégies interactionnelles destinées à intimider les autres sont prépondérantes. Nos résultats nous ont permis de constater que les « techniciennes » qui, par définition, savent maîtriser les différents gestes techniques, mettent préférentiellement en avant leur niveau de jeu dans les processus de négociations de soi. Ainsi les différents gestes techniques et le port d'une tenue vestimentaire appropriée apparaissent, pour ces détenues, comme les supports de stratégies interactionnelles symboliques nécessaires à la conservation de leur personnage de « technicienne ». Par exemple, le service ou le smash effectué par une « technicienne » peut être porteur de sens. En effet, étant donné qu'elle maîtrise ces gestes, dans les cas où elle donne de la puissance au ballon et qu'elle vise une « rivale » (nous entendons par « rivale » une détenue avec laquelle elle n'a pas d'atome crochu dans la vie en détention en général, une détenue qui apparaît à ses yeux comme susceptible de mettre en danger son rôle de « technicienne », ou une détenue qui

participe au volley-ball avec un degré d'engagement très faible), celui-ci peut être interprété comme une démarche d'intimidation par agression symbolique (voire parfois comme une stigmatisation). Cette tentative d'intimidation symbolique devient idéale pour la « technicienne » si sa rivale ne parvient pas à rattraper le ballon, puisqu'elle peut y associer d'autres comportements agressifs en adoptant par exemple un regard agressif, et/ou en se moquant par le sourire. Il s'agit de combinaisons d'indicateurs que nous avons souvent pu observer. Non seulement le service ou le smash devient une agression symbolique pour celle qui le reçoit, mais il manifeste également le travail de la « technicienne » dans le jeu des impressions reçues par les autres joueuses, à savoir dans ce cas l'impression de puissance et de domination de la serveuse. La « technicienne » dévoile ainsi, grâce à la puissance donnée au ballon et de sa direction, une sorte de force, de puissance, qui lui permettent de garantir son statut de « technicienne » mais également de se protéger des éventuelles agressions symboliques d'autres détenues en détention.

B. L'interposition des « suiveuses » ou l'adoption de stratégies interactionnelles d'intimidation et de séduction

Les « suiveuses » occupent, sur l'échelle hiérarchique des pouvoirs au sein du volley-ball du Centre de détention, la position la plus intermédiaire puisque seules les détenues « techniciennes », les « suiveuses » et les « apprenties » investissent véritablement le terrain de volley (les « retranchées » se situent sur la touche puisqu'elles sont spectatrices). C'est pourquoi, les stratégies mises en œuvre par les « suiveuses » demeurent en codominance : elles adoptent de manière très partagée les stratégies interactionnelles d'intimidation et celles de séduction. Ces stratégies

interactionnelles symboliques ne sont, assurément, pas organisées de façon aléatoire, leur emploi varie selon qu'elles s'adressent à des « techniciennes » ou à des « apprenties ». Tandis que le statut des « techniciennes » représente, pour les « suiveuses », l'objectif à atteindre ou le résultat d'une organisation stratégique performante, celui des « apprenties » évoque la perte de valeur et de pouvoir ou la conséquence d'une organisation stratégique inopérante. Il existe alors inévitablement une oscillation du type de stratégies interactionnelles symboliques entrepris par les « suiveuses » suivant qu'elles orientent leurs actions vers des « techniciennes » ou des « apprenties ». En l'occurrence, celles-ci empruntent majoritairement des stratégies interactionnelles de séduction lorsqu'elles s'adressent à des « techniciennes », et emploient généralement des stratégies interactionnelles d'intimidation lorsqu'elles sont en interaction avec des « apprenties » ou des « retranchées ». Prêtes à tout pour conquérir certaines formes de puissance et ainsi contrôler le statut de leur personnage et négocier des identités plus valorisantes, les « suiveuses » mettent en œuvre deux catégories distinctes de stratégies de séduction observables dans leur lien social avec les « techniciennes »: la première forme de stratégie de séduction consiste à circonvenir les « techniciennes » dans le but de les convaincre et de gagner leur reconnaissance; la deuxième forme consiste à emprunter les motivations et à imiter les comportements des « techniciennes » de manière à donner l'impression d'un très faible décalage entre les intérêts et le niveau de jeu des « techniciennes » et ceux des « suiveuses », et ainsi revendiquer leur statut.

C. Le caractère dominé des « apprenties », ou une réponse d'acharnement et d'appel mise en évidence à l'aide de stratégies interactionnelles de séduction

Il convient à présent d'examiner la nature des stratégies interactionnelles symboliques mises en œuvre par les « apprenties » dans les négociations de soi en fonction du statut hiérarchique de leur personnage et de leurs prises de rôles. La position hiérarchique de leur personnage situe les « apprenties » dans le groupe des détenues plutôt dominées dans les interactions sociales. Les marges de manœuvre dont disposent les « apprenties » pour mettre en œuvre leurs stratégies interactionnelles sont très réduites et laissent principalement place à des méthodes de séduction. Les « apprenties » organisent de manière prédominante des plans stratégiques destinés à séduire les autres détenues participantes à l'activité volley-ball, dans le but d'une intégration au sein du groupe. Généralement, elles apparaissent, dans l'activité, comme des détenues « faibles » car elles ne peuvent s'exprimer symboliquement par leur puissance sportive. Par ailleurs, ce sont aussi généralement des détenues considérées comme « faibles » dans la vie en détention. A l'aide de nombreuses observations et de plusieurs entretiens, nous nous sommes attachée à dégager ce qui amenait les détenues « apprenties » à participer au volley-ball. Pour les détenues « faibles », la vie relationnelle en détention, notamment en divisions, est définie par l'appartenance à un petit groupe de détenues elles aussi qualifiées de « faibles ». De plus, la faiblesse qu'on leur attribue est déterminée par le fait de ne pas savoir dire « non » à tout ce qu'on leur demande, et par le fait de ne pas se faire respecter, de se faire dominer, et exploiter. A l'inverse de cette vie relationnelle en détention qui apparaît pour les détenues « faibles » comme une vie pleine de dangers (auxquels elles tentent souvent d'échapper par l'isolement), le volley-ball proposé par le Centre de Détention est un milieu relationnel (nous l'avons évoqué plus haut) adapté, encadré, négocié et donc surtout sécurisé et sécurisant. Le volley-ball représente ainsi, pour les femmes plus « faibles », un moyen d'échapper aux dangers et

menaces potentielles tout en étant intégrées dans un groupe de femmes plus ou moins dominantes ou plus ou moins dominées. Les détenues ayant le personnage d'« apprentie » participent au volley-ball dans le but de s'intégrer dans un groupe, de rechercher de la reconnaissance et négocier des identités carcérales plus valorisantes que celle de détenue « faible ». Pour ce faire, ces détenues prennent des rôles sociaux différents en guise de stratégies interactionnelles symboliques. Deux types de rôles sociaux pris par les « apprenties » sont catégorisables. Nous avons mentionné plus haut que certaines « apprenties » participaient au volley-ball pour montrer leur volonté d'apprendre les différents gestes techniques, de progresser et ainsi augmenter leur niveau de jeu dans le but d'être acceptées et encouragées par les autres détenues. Il s'agit de l'une des stratégies interactionnelles de séduction employées par les « apprenties » pour être intégrées dans le groupe et ne pas devenir « retranchées ». Nous les nommons les « apprenties » acharnées. D'autres « apprenties », éprouvant davantage de difficultés (morales et physiques) à produire des efforts intenses, adoptent des stratégies interactionnelles de séduction moins relatives à la pratique sportive et davantage axées sur les impressions dégagées de leurs pratiques vestimentaires, ornementales et esthétiques dans le but d'attirer l'attention et le dévouement des autres détenues (et aussi des moniteurs de sport). Nous les appelons les « apprenties » en appel.

D. Les « retranchées » ou des marges de manœuvre stratégiques de séduction très réduites

Les « retranchées » sont les détenues qui ont tenté à un moment donné de s'intégrer dans le groupe des volleyeuses et qui ont subi des pratiques d'intimidation et de

stigmatisation de la part des autres joueuses. Dans l'espace du volley-ball, elles se situent autour du terrain, sur la touche ; symboliquement, la touche signifie la mise à l'écart. Bien que laissées de côté, les « retranchées » spectatrices participent aux interactions sociales. En revanche, les marges de manœuvre dont elles disposent dans la mise en œuvre de stratégies interactionnelles sont extrêmement réduites étant donné qu'elles ne participent pas réellement au jeu. Cette réduction laisse à disposition de ces détenues un seul rôle social principal qu'elles peuvent contrôler, à savoir celui de *supporter*. Nous avons mentionné plus haut que la majorité des joueuses (« techniciennes », « suiveuses » et « apprenties ») recherchaient la reconnaissance. Nous estimons que les « retranchées » tentent de décoder ce que recherchent les joueuses et mettent en œuvre des stratégies interactionnelles destinées à leur apporter cette reconnaissance. Le souci de l'interactionnisme symbolique de considérer comme éléments centraux les actions réciproques mises en œuvre dans le procédé de communication, prend, dans l'interprétation des actions des joueuses par les « retranchées » *supporters*, tout son intérêt. Ces dernières tentent, par la démonstration de stratégies interactionnelles de séduction destinées à encourager les joueuses (en applaudissant les exploits notamment), de satisfaire ces dernières dans le but de gagner elles-mêmes leur reconnaissance. Le caractère dominé est, par ailleurs, typique des « retranchées » *supporters* étant donné qu'elles se plient à encourager les joueuses qui les ont elles-mêmes exclues du groupe des joueuses. Cependant, bien qu'étant dominées et, en conséquence, titulaires du statut social le plus réduit de la hiérarchie des pouvoirs au sein du volley-ball, celles-ci ont trouvé leur place, certes quelque peu à l'écart, ainsi que leur personnage et donc un rôle social à contrôler. Et finalement, qui dit rôle social à contrôler, dit négociation de soi.

4. L'intérêt de l'implication du chercheur dans les situations interactionnelles en milieu carcéral

Comme cela est mentionné plus haut, c'est à partir de l'ambiguïté de notre position que nous avons pu appréhender de manière précise les rapports de pouvoir et de domination dans les liens sociaux. Dans quel sens entendons-nous cette ambiguïté ? Nous avons réalisé l'essentiel de notre cursus universitaire en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), le volley-ball était notre spécialité sportive ; et parallèlement, nous avons été volleyeuse en club pendant quinze ans, à un niveau compétitif régional durant les dernières années. C'est pourquoi, cette discipline était loin de nous être inconnue ; ces éléments constitutifs de notre formation ont donc contribué pour nous à cerner plus facilement les logiques sociales et culturelles propres à l'espace des sports carcéral. En d'autres termes, la comparaison entre les logiques sociales et culturelles propres à l'espace des sports carcéral, et celles de l'espace des sports fédéral, s'est révélée selon nous comme une méthode interprétative intéressante. Ainsi, au sein du réseau interactionnel du volley-ball, nous occupions une position très complexe parce qu'elle se voulait spécifique de chaque type de personnages. La plupart des « techniciennes » nous percevaient comme une autre « technicienne » ennemie susceptible d'exercer sur elles certains modes de domination. Pour les « suiveuses », nous apparaissions le plus souvent comme une « alliée » qui pouvait les aider à progresser techniquement. Les « apprenties » nous identifiaient comme une éducatrice capable de leur apprendre le volley et les encourager dans ce sens. Enfin, les « retranchées » avait un statut spécial puisqu'elles ne participaient pas à l'activité ; en revanche, elle se considéraient comme des supportrices, et ne voyaient en nous qu'une personne supplémentaire dans l'équipe. Dans le cadre de notre participation aux différents matchs, la méthode dite de l'empathie nous a permise, dans une certaine mesure, d'appréhender ces logiques de pouvoir et de domination. Comme le signale par ailleurs Halloy, l'empathie

comme outil de connaissance ethnographique, est soumise à de nombreuses critiques : « *L'argument principal de son rejet repose sur le postulat de l'inaccessibilité de l'ethnologue au ressenti et aux images mentales mobilisées par les individus avec lesquels il travaille : vu les différences culturelles patentes qui le distinguent de ses hôtes, il lui est impossible de se mettre à leur place et d'approcher leurs états psychologiques et émotionnels* » (Halloy, 2007, 91). En effet, notre expérience vécue au sein de la prison nous a fait prendre conscience qu'il n'était pas possible de « se mettre à la place » (au sens figuré) des détenues. Ces femmes sont condamnées pour des crimes qu'elles ont commis. Le chercheur ne peut parvenir à connaître l'état d'esprit dans lequel se trouve chaque détenue. Certaines vivent en prison dans le regret de leurs actes (notamment celles qui ont commis un crime sur enfant), d'autres sont soulagées (par exemple celles qui ont tué leur mari pour ce qu'il leur faisait subir), pour certaines l'incarcération n'est pas justifiée (notamment dans les cas où le crime est considéré par les détenues comme une légitime défense), etc. En outre, et de surcroît, « il ne faut pas » se mettre à leur place : les moniteurs de sport nous répétaient souvent que ce n'était pas convenable de s'imaginer être à leur place parce que cela reviendrait à minimiser les souffrances induites par l'enfermement. En d'autres termes, personne d'autre qu'un « prisonnier » ne peut savoir ce que « c'est » d'être enfermé. Par conséquent, la méthode de l'empathie, au sens littéral du terme, n'est pas envisageable dans le contexte carcéral. En se référant à Favret-Saada, Halloy propose de contourner les difficultés méthodologiques résultantes de cette « inaccessibilité » aux sentiments des individus en suggérant une technique consistant à occuper directement leur place. Il est vrai que dans le cadre de son enquête portant sur les états de transe, cet anthropologue ayant pleinement expérimenté et, *a fortiori*, vécu ce type d'états émotionnels, la méthode comme mode de production de connaissances telle qu'entendue par Favret-Saada, paraît judicieuse. Toutefois, Halloy l'affirme d'ailleurs, l'anthropologue doit constamment « réinventer », « adapter » les

techniques d'enquêtes ethnographiques classiques, en fonction de son objet d'analyse et de sa personnalité. En effet, si l'on prend l'exemple de notre terrain, il est possible de mettre en évidence deux manières contradictoires d'appréhender la méthode de Favret-Saada : en tant que participante active aux séances sportives, il est convenable d'affirmer que nous occupions la place des détenues puisque nous étions directement intégrée dans les dynamiques de groupe, et que nous étions soumise aux mêmes règles, aux mêmes négociations et interactions, etc. Néanmoins, sur base, d'une part, de la classification des différents types de personnages, de notre expérience de l'activité d'autre part, et enfin des positions que les détenues nous attribuaient, il ne nous était pas possible d'occuper directement leur place relativement au personnage qu'elles jouaient. Ayant surtout l'expérience de la compétition, et mis à part le personnage de « technicienne » qui semblait alors le plus proche de celui que nous avions à l' « extérieur », nous étions dans l'incapacité d'occuper de manière formelle la position de chacun des personnages. C'est pourquoi, la méthode que nous avons mise en œuvre ne consistait, ni en un mode d'empathie, ni en une technique destinée à « occuper la place de » au sens propre du terme. C'est indubitablement à partir de notre implication dans les relations, sur base de la position que nous occupions dans les interactions avec les détenues, que nous tirions l'essentiel de nos données.

Bien entendu, il convient, comme le fait Halloy, de rester prudent quant aux données relevées à partir de ces méthodes. Afin d'éviter toute surinterprétation, nous le disons plus haut, l'anthropologue doit effectuer des allers-retours entre l'immersion ou la participation, et la réflexion ou l'interprétation. Il souligne l'importance, pour l'anthropologue, de partager l'expérience des individus, c'est-à-dire de s'engager personnellement dans l'ensemble des dimensions spatio-temporelles qui composent leur vie, afin de favoriser sa réflexivité et ainsi parvenir, dans une certaine mesure, à vérifier ses données. En ce qui nous concerne, et comme cela est mentionné plus haut, cette méthode des « expériences partagées » est trop limitée

dans le contexte carcéral. Par conséquent, nous avons dû adapter des techniques pour nous permettre de prendre du recul par rapport à nos résultats obtenus. Ainsi, sur base d'entretiens individuels semi-directifs cadrés, et d'entretiens moins formalisés et davantage improvisés, nous tentions de vérifier certaines de nos données. Evidemment, nous ne pouvions considérer totalement ces outils discursifs comme des modes de « distanciation » au sens propre du terme étant donné que nous étions malgré tout engagée dans des interactions, qui étaient également très riches de codes et de significations. Toujours est-il que nous essayions, tant bien que mal, d'obtenir des informations spécifiques, tout en nous efforçant de dissimuler notre volonté de « savoir » et de « vérification ». Par ailleurs, nous mettions en oeuvre d'autres stratégies plus subtiles. Un jour, pour compléter les données recueillies par la participation et les entretiens, nous avons prévu de faire de l'observation plus distanciée. Pour ce faire, il nous fallait inventer un moyen pour nous mettre à l'écart du groupe tout en n'éveillant pas les soupçons sur les raisons de cette prise de distance. Ainsi, au lieu de venir en tenue de sport comme les autres fois, nous nous étions habillée en tenue « civile », et nous avons expliqué au groupe que nous n'avions pas pu rentrer chez nous pour prendre nos affaires. Le prétexte de la tenue pour éviter de participer a très bien fonctionné. Nous avons ainsi réussi à profiter d'une séance entière pour prendre du recul, observer, vérifier, mémoriser.

VI. Une nouvelle entrée : la socio-anthropologie du jeu (SAJ)

Dans cette partie, nous nous proposons de poser, à partir de notions et concepts développés par la socio-anthropologie du jeu et du symbolique, quelques pistes de réflexion théoriques sur l'expérience vécue par les détenues en milieu carcéral. La socio-anthropologie du jeu est une « boîte à outils » actuellement développée, sous la direction de Jean-Pierre Delchambre, par un groupe de chercheurs dont nous faisons partie, aux Facultés universitaires Saint Louis à Bruxelles⁹. Pour avoir à plusieurs reprises réalisé des stages de recherche en

milieu carcéral, nous ne pouvons que souligner l'intérêt de ses apports. A vrai dire, c'est dans la complémentarité et l'approfondissement de nos analyses que se situe notre appel à ce cadre d'analyse. La plupart des études réalisées sur le milieu carcéral tendent effectivement à se cantonner à une explication des résistances des détenus en terme de conduites stratégiques. Comme nous venons de le voir, il est indéniable que l'institution pénitentiaire exerce de telles contraintes pour contrôler les moindres faits et gestes des prisonniers que ceux-ci tentent de mettre en œuvre divers procédés stratégiques pour survivre, ou, dans le meilleur des cas, pour tenter de vivre. Néanmoins, ici notre hypothèse consiste à poser que les prisonniers, en dépit de ces mortifiantes conditions de (sur)vie, parviendraient, en des lieux et temps qui les mettraient suffisamment en confiance, et par l'intermédiaire d'*objets* ou *phénomènes transitionnels*, à être « portés » ou « pris » par ce qu'ils font. Et, en dépit de leur caractère certainement très précaire et provisoire, ces expériences créatives leur permettraient dans une certaine mesure de « tenir » dans le temps et de supporter un tant soit peu leur peine. Abordé sous l'angle de la SAJ, l'espace des sports en prison apparaît comme un dispositif souvent propice au jeu créatif et donc à l'euphémisation des violences carcérales: adapté au niveau de jeu et au degré d'engagement des détenus, et encadré par les moniteurs, il est généralement l'un des seuls environnements bienveillants et fiables de la prison. Comment appréhender les moyens mis en œuvre par les détenues pour transformer leur vie contraignante et artificielle en une vie meilleure et surtout propice à l'enchantement ? Autrement dit, dans quelle mesure les détenues créent-elles du symbolique, à partir de « dispositifs pratiques », ou d' « objets de médiation », en vue de supporter la détention et de ressentir un certain bien-être ? Pour répondre à ces questions, nous devons partir de l'hypothèse qui consiste à poser que tous les détenus n'ont pas accès à ces expériences ordinaires créatives. En effet, d'aucuns tentent de « s'évader » en fuyant dans l'imaginaire ; mais cette fuite n'est en rien une expérience créative. Le plus souvent, pour oublier leurs souffrances, ils consomment des médicaments

anti-dépresseurs, ou des substantifs à l'usage de la drogue. Par ailleurs, Marchetti (2001) distinguent deux types de détenus quant à la manière d'organiser le temps carcéral : les « hyperactifs » d'une part ; les « végétatifs » d'autre part. Selon nous, les « hyperactifs », c'est-à-dire les détenus qui remplissent leurs journées d'activités socio-culturelles et sportives, seraient les plus aptes à vivre quelques expériences ordinaires génératrices de plaisirs dans les différents compartiments de la détention. Selon Marchetti, ce sont les « hyperactifs » qui parviennent le mieux à « faire avec » les contraintes imposées par la Pénitencier. En prenant appui sur certains éléments constitutifs de l'environnement carcéral, il réussiraient à se créer quelques espaces et temps de liberté dans les interstices de l'organisation de la prison. Les « végétatifs », quant à eux, sont littéralement plus soumis aux logiques de l'enfermement. Ils ont parfaitement intégré les règles inflexibles carcérales, et y réagissent peu. Cela dit, nous émettons l'hypothèse que même s'ils disposent d'un espace plus restreint de liberté que les « hyperactifs », l'expérience créative ne leur est pas totalement inaccessible. Alors que chez les « hyperactifs », les expériences vécues seraient davantage de l'ordre du caractère ludique mis en jeu dans les activités artistiques et sportives par exemple, chez les « végétatifs » qui parviendraient un tant soit peu à accéder à des formes de satisfactions, l'expérience vécue aurait surtout une dimension onirique. Nous ne prétendons pas que ces dimensions se cantonnent à l'un ou l'autre type de mode de gestion ; elles peuvent en effet être mise en jeu chez les « hyperactifs » comme chez les « végétatifs », toutefois, nous suggérons qu'elles y sont plus ou moins prononcées.

L'espace du volley-ball, au Centre de détention de Rennes, qui est adapté et encadré par les moniteurs, et négocié par les détenues, apparaît aux yeux des participantes comme un environnement sécurisé et sécurisant. Autrement dit, même si certaines violences s'expriment dans les liens sociaux, leur symbolisation permet de mettre l'ensemble des détenues relativement en confiance. Cette confiance participe de ce que Winnicott (traduction française

1975) nomme la « fiabilité » de l'environnement, ou de ce que Belin (2001) appelle la « bienveillance dispositive ». Winnicott étudie plus particulièrement les premiers stades du développement psychique du petit enfant notamment dans la relation avec la mère. Selon lui, « la mère suffisamment bonne » participe à la bienveillance de l'environnement en apportant à son enfant une certaine fiabilité. Et c'est cette fiabilité qui instaure chez l'enfant un sentiment de confiance, propice au jeu créatif. Dans le cadre du contexte carcéral, ce type de dispositif bienveillant est une condition préliminaire pour que le détenu entretienne une relation créative avec son environnement. Ici, nous nous permettons de rapporter au milieu pénitentiaire les facteurs environnementaux nécessaires, chez le petit enfant, à la mise en place d'une « expérience créative ordinaire » car les sentiments de frustration et d'angoisse sont, comme chez l'enfant, à tout moment susceptibles d'être ressentis. Ainsi, la quiétude carcérale se situe au fondement du processus de créativité de l'individu ; autrement dit, c'est à partir de cette mise en confiance que le détenu va pouvoir utiliser *dans* son environnement des ressources, ou des « objets » qui lui permettront de « se prendre au jeu » et d'éprouver certains plaisirs dans sa pratique. Comme le résume remarquablement Dewey: « [...] *l'existence se déroule dans un environnement ; pas seulement dans cet environnement mais aussi à cause de lui, par le biais de ses interactions avec lui. [...] il [l'être humain] doit faire face en s'y adaptant et en se défendant, mais aussi en le conquérant. [...] à chaque instant, il doit puiser dans son environnement de quoi satisfaire ses besoins. La vie et le destin d'un être vivant sont liés à ses échanges avec son environnement, des échanges qui ne sont pas externes mais très intimes* » (Dewey, traduction française 2005, 32). Bien entendu, comme l'affirme Belin, « le jeu se construit sur une dialectique du *cadre* et de la *déambulation* ». C'est pourquoi, avant que s'instaure le jeu créatif, le détenu doit généralement passer par une préparation du « cadre » : c'est essentiellement à ce niveau de préparation que, selon nous, l'usage du volley-ball se situe pour les détenues. En d'autres termes, l'espace sportif

apparaîtrait comme un sas d'entrée à certaines formes d'existence à travers lesquelles les détenues « se sentiraient vivantes et bien vivantes » (pour reprendre les termes de Winnicott). Plus que toute autre activité proposée au sein du Centre de détention, le sport offre aux détenues la possibilité de se défouler (Elias et Dunning, 1986), de se libérer du stress et des angoisses provoquées par la dureté de l'enfermement, et jouerait par conséquent un rôle de décontraction des participantes. Les détenues ont à plusieurs reprises souligné le bien-être ressenti à la fin des séances sportives (notons au passage que la pratique du sport offre également la possibilité aux détenues de prendre une douche à la sortie de la salle, ce qui participerait également à une détente physique et psychologique). Ce bien-être éprouvé après la pratique sportive favorise incontestablement l'accès à certaines formes de plaisir, de laisser-aller, qui participe sans doute à l'euphémisation de la violence en détention.

Néanmoins, les petits plaisirs que les détenus réussissent à obtenir dans les interstices du fonctionnement carcéral sont extrêmement précaires. Cette précarité est double : elle s'inscrit sur le long et le court terme. D'une part, la capacité qu'ont les détenus de se prendre au jeu n'est pas donnée une fois pour toutes. Etant donné le temps important de la peine, il faut tenir compte du fait qu'ils évoluent tout au long de cette durée et qu'avec le temps, soit cette capacité s'accroît, soit elle diminue. D'autre part, selon Winnicott, le jeu peut être à tout instant interrompu par l'angoisse et l'anxiété, mais en prison, à ces éléments s'ajoute également l'imprévisibilité des contrôles et donc de l'intrusion du surveillant dans son intimité. Pour terminer, ces satisfactions obtenues à partir de « petits riens » ne sont pas toujours le fruit d'une créativité volontaire en prison. Même si l'on serait tenté de penser que les détenus doivent toujours faire preuve de beaucoup d'imagination au préalable, le jeu créatif peut s'instaurer de manière inconsciente. En effet, Dewey affirme que ce genre d'expérience peut être mise en jeu soit par l'« effort » (notamment dans tous les aspects préparatifs, de la disposition du cadre, etc.), soit par un « heureux hasard ».

Conclusion

Enfin, y a-t-il réellement un décalage entre les missions que l'Administration Pénitentiaire a assigné au sport carcéral et ce qu'il en est véritablement sur le terrain ? Aujourd'hui, la prison, et donc le sport en milieu carcéral, ont pour mission fondamentale la réinsertion des condamnés. À en voir les résultats de cette enquête, tous concourent à montrer que les femmes participent activement au volley-ball en grande partie pour négocier des identités plus valorisantes que celles de détenues stigmatisées et assujetties à un traitement carcéral. Nous pensons que l'ensemble des stratégies mises en œuvre par les détenues, permises par les « bricolages », le caractère flexible de l'activité, permettent d'assurer un certain contrôle de la violence, et ce, non pas par la suppression des rapports de domination mais par leur symbolisation. En ce sens il conviendrait d'affirmer que le sport en milieu carcéral, comme le sport moderne, en symbolisant les manifestations de violence, s'oriente davantage vers une visée éducative des participants.

Par ailleurs, le sport en milieu carcéral est en mesure de permettre aux détenues le relâchement agréable des émotions et des sentiments. Selon Elias et Dunning, ces formes de libération sont nécessaires à la maîtrise du déploiement ou du spectacle de la violence. En effet, selon eux, contenir des sentiments violents, contrôler constamment ses pulsions, ses affects et ses émotions ne peut qu'engendrer des tensions. Ainsi, en regroupant les différents résultats de notre enquête, il est possible d'affirmer que les détenues du Centre de Détention de Rennes déploient, à l'intérieur de l'environnement flexible et digne de confiance qu'est le volley-ball, deux types d'expériences complémentaires (négociation/libération de soi) qui permettent de trouver un équilibre entre la contrainte et le plaisir et tendent ainsi à amortir les violences carcérales.

Notas

¹ La perte du sentiment de sécurité est mentionnée par Goffman : « *Si ces atteintes à la personnalité sous forme de sévices corporels ne se rencontrent que dans un petit nombre d'institutions totalitaires, par contre, la perte du sentiment de sécurité personnel est général et engendre chez le reclus la crainte de se voir défiguré.* » (Goffman, *op. cit.* 64).

² Plusieurs chercheurs travaillant sur la prison l'ont déjà sérieusement envisagé.

³ Ces pratiques constituent autant d'atteintes corporelles que psychologiques et provoquent chez l'arrivant un sentiment de dépersonnalisation. Au sein des prisons classiques, ces pratiques sont variées : photographie, pesée, prise des empreintes digitales, assignation d'un matricule, fouille, etc.

⁴ Le reclus ne se voit pas seulement défiguré par la perte de ses objets personnels, c'est aussi à travers des atteintes directes et permanentes portées sur le corps. Certaines postures, certains gestes exigés par le règlement intérieur institutionnel sont parfois très dégradants pour le reclus, et sont appréhendés différemment suivant la signification de ces gestes dans certains milieux sociaux.

⁵ Foucault, M., (1970-1975). *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard.

⁶ Selon Goffman, le processus de communication peut se dérouler sous deux formes différentes d'échanges symboliques : l'« expression explicite » consciente et contrôlable (par exemple, l'acteur peut manipuler volontairement des affirmations verbales), et l'« expression indirecte ».

⁷ En effet, selon Goffman, pour pouvoir s'adapter, les reclus doivent savoir « exploiter » le système ; et pour pouvoir « exploiter » le système, ils doivent le connaître : « Pour « exploiter » efficacement un système, il faut en avoir une connaissance intime. » (Goffman, *op. cit.* 267)

⁸ Les détenues opèrent, dans la mesure des possibles, ce que Goffman appelle une « distance aux rôles » attribués par l'Administration Pénitentiaire. Cette « distance aux rôles » autorise l'acteur à contrôler volontairement l'image qu'il renvoie dans les liens sociaux.

⁹ Lire à ce sujet : Delchambre, J.-P., (2000). *Le rapport à la contrainte : du jeu libre au jeu empêché* in Bajoit, G., Digneffe, F., Jaspard, J.-M., Nollet de Brauwere, Q., (2000). *Jeunesse et société*, De Boeck Université, pp. 75-82 ; Delchambre, J.-P., (2005). *La peur de mal tomber*, in *Carnets de bord*, n°9, Septembre 2005, pp. 6-19 ; Delchambre, J.-P., (2007). *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la SAJ sans jamais oser le demander*, in *Traces du grand Singe - Les cahiers du séminaire Jeu et symbolique (FUSL)*, N°1, Automne 2007.

Bibliographie

Belin, E., (2001). *Une sociologie des espaces potentiels. Logique dispositif et expérience ordinaire*. Paris, De Boeck.

Boulland, F., (2003). *Michel Foucault et les prisons*. Paris, PUF.

Caratini, S., (2004). *Les non-dits de l'anthropologie*. Paris, Presses Universitaires de France.

Chantraine, G., (2004). *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en Maison d'Arrêt*. Paris, PUF.

Clemmer, D., (1958, 1^{re} éd. 1940). *The prison community*. New York, Rinehart & Winston.

Clifford, J., (1988, tr. fr., 1996). *Malaise dans la culture. L'ethnographie, la littérature et l'art au XX^e siècle*. Paris, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts.

Clifford, J., Marcus, G. E., (1986). *Writing Culture: the Poetics and Politics of Ethnography*. Berkeley, University of California Press.

Delchambre, J.-P., (2000). *Le rapport à la contrainte : du jeu libre au jeu empêché* in Bajoit,

G., Digneffe, F., Jaspard, J.-M., Nollet de Brauwere, Q., (2000). *Jeunesse et société*. De Boeck Université, pp. 75-82.

Delchambre, J.-P., (2005). *La peur de mal tomber*. in Carnets de bord, n°9, Septembre 2005, pp. 6-19.

Delchambre, J.-P., (2007). *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la SAJ sans jamais oser le demander*, in Traces du grand Singe - Les cahiers du séminaire Jeu et symbolique (FUSL), N°1, Automne 2007.

Dewey, J., (1982, tr. fr. 2005). *L'art comme expérience in Œuvres philosophiques*. Tome III, Pau, Farrago.

Elias, N., Dunning, E., (1986). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris, Editions Fayard.

Favret-Saada, J., (1977). *Les mots, la mort, les sorts*. Paris, Gallimard.

Foucault, M., (1970-1975). *Dits et écrits II*. Paris, Gallimard.

Foucault, M., (1975). *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.

Foucault, M., (1984). *Histoire de la sexualité II. L'usage des plaisirs*. Paris, Gallimard.

Goffman, E., (1961, tr. fr., 1968). *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris, Minuit.

Halloy, A., (2007). Un anthropologue en transe. Du corps comme outil d'investigation ethnographique in Noret, J., Petit, P., *Corps, performance, religion. Etudes anthropologiques offertes à Philippe Jaspers*. Paris, Publibook Université.

Marchetti, A.-M., (2001). *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*. Paris, Plon.

Rostaing, C., (1997). *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*. Paris, PUF.

Strauss, A., (1992). *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*. Paris, Métailié.

Winnicott, D. W., (1971, tr. fr. 1975). *Jeu et réalité*. Paris, Gallimard